

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL

106-2025 : Signature d'un contrat de résidence dans le cadre du CLEA avec
Aymeric CAULAY

Culture		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
69	51	55
Date de la convocation		
09 octobre 2025		

SEANCE DU 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au Carré des saveurs à Maroilles après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre MAZINGUE.

Titulaires présent(e)s :

Henry-Louis BOURGEOIS, René QUINZIN, Dominique FONTAINE, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Yohan LECERF à partir de la délibération n°105, Philippe EUSTACHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, Françoise DUPUITS, François DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE, Frédéric DEVILLERS, Marie DUBOIS, Amar GOUGA, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Jean-Noël BRICHANT, Dominique QUINZIN, Frédéric ROMAIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, Jean-Baptiste GUIOT à partir de la délibération n°111, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Patrick PIANA, Chantal JACMAIN, André FREHAUT, Romain MAGY

Suppléant(e)s présent(e)s :

Laetitia LEMOINE pour Christophe LEGROUX, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Marie-Andrée PLOUCHART pour Alain MICHaux, Hervé DUPONT pour Jean-Pierre NOEL, Bernard BEAUFORT pour Catherine MOREL

Absent(e) (s) ayant donné pouvoir à un conseiller :

Chantal SCHWARTZ ayant donné procuration à René QUINZIN, Delphine PERTUZON ayant donné procuration à Phillippe EUSTACHE, Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Dominique QUINZIN, Thierry SOSZYNSKI ayant donné procuration à Yohan LECERF

106-2025 : Signature d'un contrat de résidence dans le cadre du CLEA

Vu le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) signé par le Pays de Mormal et la DRAC Hauts-de-France,

Considérant que le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif qui vise à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et de généraliser une éducation artistique et culturelle, ce dispositif s'adresse aux scolaires mais également aux maisons de retraites, CSH, bibliothèques et à l'ensemble de la population.

Considérant que le CLEA consiste en l'accueil d'un artiste en résidence pendant 4 mois sur le territoire du Pays de Mormal afin de diffuser son travail.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide :

- De retenir, pour la saison 2025/2026, dans le cadre du CLEA, Aymeric CAULAY pour effectuer une résidence mission du 16 février 2026 au 19 juin 2026,
- De signer un contrat de résidence mission afin de fixer les modalités d'organisation de cette résidence,
- De verser au titre de la résidence, la somme de 24 000 € TTC, auxquels s'ajouteront les frais de déplacement, de matériel et d'hébergement pour un montant maximum de 6838 € TTC
- D'autoriser le président à signer le contrat ainsi que tous documents y afférent.

Fait et délibéré le 15 octobre 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **22 OCT. 2025**
- De la publication le **22 OCT. 2025**

Le Président

Jean-Pierre MAZINGUE



Le secrétaire

